

Dans de gras pâturages

Article 5 de la série n°2 de l’année 2026

Prière et Ministère de la Parole

Les apôtres ont dit : « *Nous, nous persévérerons dans la prière et dans le service de la parole* » (Actes 6:4). Cet ordre est important !

Nous avons naturellement tendance à mettre la prédication de la Parole en premier lieu, car c’est un service que l’on voit et entend. N’est-ce pas une bénédiction pour beaucoup ?

Mais les apôtres ont d’abord mentionné la prière. Il est bien sûr tout à fait vrai que Dieu, dans sa grâce souveraine, peut bénir la proclamation de sa Parole en tout temps et en tout lieu, même si elle est faite par un prédicateur qui n’est pas lui-même né de nouveau. En ce qui concerne notre responsabilité, cependant, la prière précède la prédication.

Note :
Le texte présenté est issus de la traduction d’un journal « In Grazige Weiden » paraissant tous les deux mois, pour les jeunes, comme pour les vieux. L'auteur et éditeur a donné son accord pour cette traduction et diffusion.

S'agenouiller dans le silence devant notre Dieu et Père, pour exprimer notre dépendance envers Lui et prier pour recevoir direction et force, ainsi que pour une bénédiction, est absolument nécessaire pour Le servir de manière qui lui soit agréable. Les auditeurs peuvent être impressionnés par un prédicateur, mais Dieu désire des serviteurs qui se sont mis à genoux.